

# Certiphyto en exploitation agricole : plus que 9 mois pour l'obtenir

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, il sera obligatoire de détenir le certificat individuel pour l'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques en exploitation agricole.

## Qu'est-ce que le certiphyto ?

Dans le cadre du plan Ecophyto, dont l'objectif est de réduire l'usage des produits phytosanitaires, un des axes a pour objet de former tous les utilisateurs professionnels à l'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques soumis à AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et ainsi de s'assurer de la bonne maîtrise de leur utilisation.

L'objectif du certiphyto est que tout utilisateur soit en capacité de maîtriser les domaines suivants :

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires afin de mettre en place des mesures

de prévention et de réagir en cas d'intoxication.

- Supprimer ou réduire les risques aux personnes et à l'environnement (manipulation, stockage...).
- Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits (matériel, conditions d'emploi, systèmes de cultures, choix des espèces, protection intégrée, lutte biologique...).
- Raisonner l'utilisation (évaluer la nécessité d'intervenir, choix des produits, réduction des doses, traçabilité...).
- Appliquer les produits (préparation des bouillies, transports, manipulation, épandages, réglages...).

## Comment un produit obtient-il une AMM ?

Avant l'obtention d'une AMM, un produit passe différentes étapes.

- 1- évaluation européenne de la substance active
- 2- inscription de la substance active

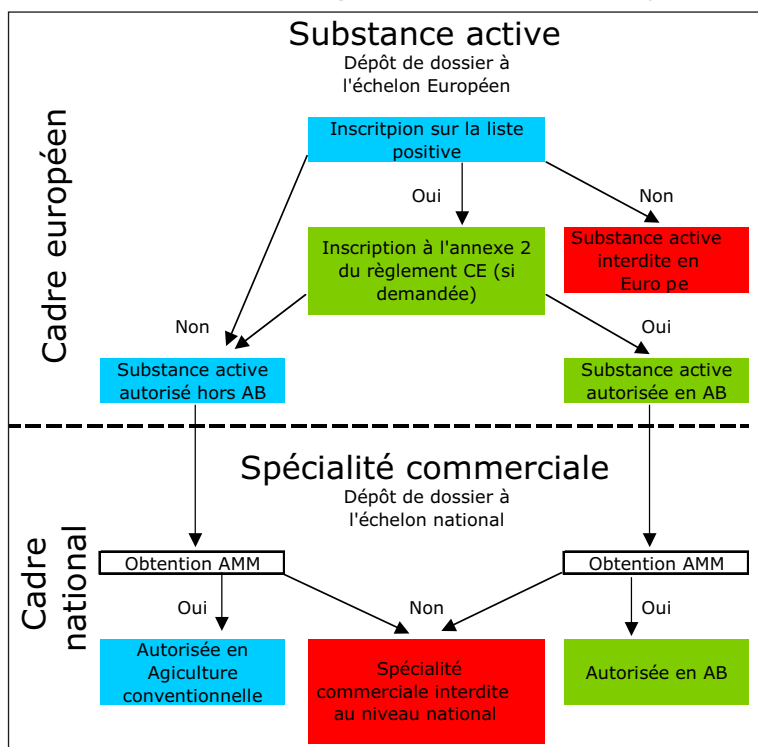
sur la liste positive européenne

- 3- évaluation nationale de la spécialité commerciale
- 4- délivrance de l'AMM pour la spécialité commerciale.

## Agriculteurs bio, vous êtes aussi concernés

En effet, un produit phyto-pharmaceutique bio est soumis à AMM, au même titre que les autres produits. La délivrance d'une AMM est soumise au même schéma qu'un produit classique. D'une part une évaluation européenne des substances actives qui en plus d'être inscrite sur la liste positive, sera également inscrite sur la liste de l'annexe 2 du règlement CE.

### Schéma d'homologation d'un produit phyto



## Quelles activités couvrent le certiphyto en exploitation agricole ?

Le certiphyto en exploitation agricole ne couvre que l'activité agricole de l'exploitation. Avec ce certificat, vous pouvez décider de l'intervention que vous souhaitez faire et vous pouvez réaliser l'application, uniquement sur votre exploitation et en aucun cas chez des tiers.

**Cas du traitement chez des tiers :** Attention ! La réalisation de traitement

chez des tiers est strictement réglementée par un dispositif spécifique. Le certiphyto en exploitation agricole n'est pas suffisant pour réaliser des traitements chez des tiers hormis dans le cas de l'entraide.

Pour réaliser des traitements dans le cadre de l'entraide, il faut, d'une part, établir un contrat d'entraide qui spécifie les différents travaux réalisés par les deux exploitants et,

d'autre part, que les deux exploitants détiennent leur certiphyto en exploitation agricole.

Si vous souhaitez réaliser un traitement chez un tiers hors cadre d'entraide, il vous faut obtenir un certiphyto en travaux et services, vous faire certifier par un organisme et disposer d'une assurance responsabilité civile.

## Comment obtenir son certiphyto en exploitation agricole ?

Pour obtenir son certificat, il existe différentes voies :

- 1- La validation du diplôme : le délai de la demande ne doit pas excéder 5 ans après l'obtention du diplôme.
- 2- Le test : le test est un QCM de 20 questions auxquels il faut obtenir au moins 13 réponses justes.

Dans le cas d'un résultat inférieur, la formation est obligatoire.

- 3- La formation d'une journée clôturée par un test : la formation porte sur la santé et l'environnement et le test de 15 questions porte sur la technique. Le nombre minimal de bonne réponse est de 10. En deçà

de 10, il faut faire une journée complémentaire.

- 4- La formation de deux journées : la formation a pour objectif de vous rappeler les aspects réglementaires, techniques, environnementaux et sécuritaires. Aucun test n'est réalisé à l'issue de la formation.

## Nos prochaines sessions de formation

- Pour les agriculteurs en Viticulture Bio : une session les 24 et 27 février
- Pour les agriculteurs en Maraîchage Bio : une session les 20 et 27 mars
- Pour les agriculteurs en viticulture conventionnelle, les 18 et 19 mars
- Pour les salariés d'exploitation agricole, les 4 et 5 mars.

Pour les formations réalisées en collaboration avec nos partenaires (OGR, Val de Gascogne, Groupe Vivadour), veuillez contacter votre technicien pour vous inscrire aux sessions prévues.

## Test certiphyto

**Mardi 11 février à 10 h 00. Tarif 35 € à l'inscription.**

**Le jour du test il faudra se munir d'une pièce d'identité.**

## Quelles équivalences existe-il entre certiphyto ?

En fonction du type de certiphyto, il existe des équivalences entre certificat pour obtenir plus facilement un autre certiphyto. Ainsi un agriculteur voulant faire de la prestation de service obtiendra son certiphyto pour travaux et services en complétant son certiphyto par 7 heures de formation.

Activités professionnelles	Catégorie	Cours à l'obtention du Ppp		Utilisation professionnelle des Ppp en travaux et services		Utilisation professionnelle des Ppp en exploitation agricole		Mise en vente et vente des Ppp	
		Découverte	Opération	Découverte	Opération	Produit grand public	Produit pour professionnels	Distribution	Travaux et services
Cours à l'obtention des Ppp	1								
Utilisation professionnelle des Ppp en travaux et services	Découverte				+7h				
	Opération						+7h		
Utilisation professionnelle des Ppp en exploitation agricole	Découverte							+7h	
	Opération								+7h
Mise en vente et vente des Ppp	Produit grand public			+7h		+14h			
	Produit pour professionnels			+7h		+14h			
	Distribution							+7h	
	Travaux et services								+7h

## Agriculteurs bio : le guide des intrants est fait pour vous

### A quoi sert ce guide ?

Ce document établit la liste des produits phytosanitaires autorisés pour les productions végétales en agriculture biologique.

Le principal objectif est de référencer, sous forme de catalogue, l'ensemble des spécialités commerciales autorisées en France (disposant d'une A.M.M) et répondant aux critères de la réglementation portant sur l'agriculture biologique.

Il a pour but également de faciliter

la lecture de la réglementation biologique en matière d'utilisation d'intrants. Il permet, d'avoir une lecture transversale et claire des intrants utilisables en France au vu des dispositifs réglementaires européens et nationaux.

### Comment se servir du guide ?

Les substances actives listées à l'Annexe II du Règlement (CE) n°889/2008, incluses au Règlement d'Exécution (UE) n°540/2011 du 25 mai 2011, sont classées par fiches se-

lon leur type d'action et/ou cibles (Molluscicides, Insecticides, Insecticides / Fongicides, Insecticides / Acaricides, Fongicides, Répulsifs, Systèmes de pièges et de confusion, etc.). Pour chaque substance active, il est indiqué les spécialités commerciales autorisées (détenant une AMM) ainsi que d'éventuelles observations relatives à des conditions d'utilisation particulières découlant du Code Rural et de la Pêche Maritime et/ou du Règlement (CE) n°889/2008.

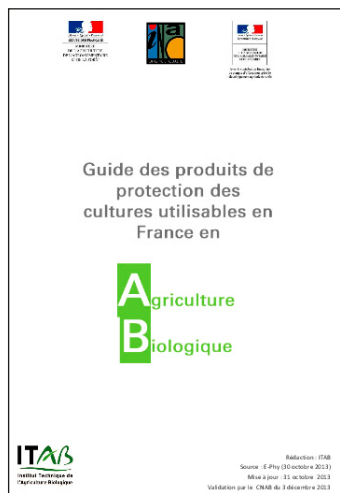
## A quelle date dois-je détenir le certiphyto ?

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014, toutes personnes sur une exploitation utilisant des produits phyto-pharmaceutiques ou décidant de leur utilisation doivent détenir le certiphyto.

Ce certificat sera valable 10 ans et son renouvellement devra être demandé 3 mois avant échéance.

Toutes personnes non détentrice du certiphyto se verra refusé l'achat de produits phyto-pharmaceutiques auprès de tous les fournisseurs.

Pour tout renseignement, contact : **Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13.**



(Extrait du guide) INSECTICIDE		
SUBSTANCES ACTIVES	OBSERVATIONS	SPECIALITES COMMERCIALES
PYRÉTHRINES	Substances d'origine animale ou végétale	POKON STOP INSECTES PYREVERT
	Pyréthrine : Extraits de <i>Chrysanthemum cinerariaefolium</i> ; -Pyréthres naturels -Pyréthrine -Extrait de pyréthres végétal	Spécialités Emploi autorisé Jardin